



CONTACT TERRITOIRES

Charles GUENÉ, Sénateur de la Haute-Marne

ÉDITO

Désordres...

La « **trêve des confiseurs** » n'en aura eu que le nom, cette année, et croyez bien que le Parlement n'est pas particulièrement « à la fête » !

Beaucoup d'entre nous espéraient voir poindre **les grands textes annoncés** : décentralisation et loi 4D, dépendance et retraites, etc. Il est à imaginer qu'il n'en sera rien et que nous aurons un **report à ... l'après 2022**.

Nous aurons juste à nous mettre sous la dent quelques textes sociétaux ou d'annonce, comme l'inscription de la garantie climat dans la Constitution ou le confortement des principes de la République, certes intéressants, mais sans doute assez loin des préoccupations immédiates des Français.

Reste que l'exécution du budget 2020, après quatre lois de finances rectificatives établit **le déficit à 178 milliards d'euros**, en dégradation de 85 milliards par rapport à la loi de finances initiale !

Difficile d'en vouloir au gouvernement qui n'a fait qu'assumer son rôle de sauvetage de l'économie et de la Nation, mais il apparaît nécessaire de **prendre la mesure des efforts à réaliser demain**. Je vous en dirai quelques mots.

Quant à cette fichue pandémie, nous sommes probablement partis pour une purge sévère au moins jusqu'à fin mai, et nous ne pouvons imaginer être tous vaccinés avant le 4^{ème} trimestre, ce qui nous incline à prendre notre mal en patience...

Là aussi, délicat d'être trop critique envers le gouvernement quant aux mesures de couvre-feu et confinement, qui se révèlent plutôt efficaces, **mais il y a beaucoup à dire sur la vaccination** et, là encore, parce que la communication prend le pas sur les réalités !

Ce désordre m'a inspiré une tribune que je vous livre dans ce bulletin.



Bonne lecture à tous !

Charles Guéné
Sénateur de la Haute-Marne

JANVIER 2021

AU SOMMAIRE :

AGENDA LOCAL	2
AGENDA NATIONAL	3
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES	3
MOBILITÉS : MESURE D'ALERTE POUR L'ÉCHÉANCE DU 31 MARS !... ..	4
Le choix cornélien des mobilités.....	4
Extrait de la Gazette des Communes	5
ACTUALITÉS FINANCES ET FISCALITÉ	6
Finances locales : état des lieux.....	6
Loi de finances pour 2021	6
PENSER À DEMAIN POUR REMONTER LA PENTE : LEÇON ÉLÉMENTAIRE D'ÉCONOMIE... ..	6
COVID - 19	7
Pandémie et vaccination.....	7
Leçons d'une pandémie	8

AGENDA LOCAL

Inauguration de l'Espace France Service de Chaumont



Le 22 janvier, j'ai participé à l'inauguration de l'EFS de Chaumont, situé à la Rochotte.

Comme vous le savez, je suis tout particulièrement la création de ces structures, pour avoir été à l'origine des Relais de Services Publics en 2005 avec **Jean-Pierre RAFFARIN** et **Jacques CHIRAC**, après avoir perfectionné mes connaissances en étudiant au **Canada** le développement du concept dans ce pays.

J'ai également échangé sur ce même sujet avec notre collègue **Bernard FRISON**, maire de CHAMPSEVRINE sur la modélisation qu'il suit au niveau de la **Communauté de Communes des Savoir-Faire**, visitée tout dernièrement par le **Préfet ZIMET**, également présent lors de l'inauguration de Chaumont.

AGENDA NATIONAL

Délégation aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation



Le 14 janvier au Sénat, nous avons rencontré le Député **Jean-René CAZENEUVE** (photo), Président de la Délégation aux collectivités, pour évaluer les effets des **dispositions du plan de soutien aux collectivités locales**.

Le même jour, **Olivier DUSSOPT**, ministre délégué chargé des comptes publics, était auditionné sur les finances locales. Il a pu nous communiquer les **premières données sur les finances 2020 des collectivités locales** et en particulier du bloc communal.



Commission des Finances

Le 21 janvier, la commission auditionnait **Olivier DUSSOPT** (photo), ministre délégué chargé des comptes publics, sur **l'exécution du budget de l'Etat en 2020**.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES : C'EST POUR QUAND ?



Pour faire suite au rapport **DEBRÉ**, les **sénateurs** le 26 janvier, puis les **députés** le 9 février, **devront examiner le report des élections** dont la convocation doit s'opérer au plus tard 6 semaines avant.

Nous savons que mars n'est pas envisageable.

Avec une majorité de parlementaires, **je milite pour un choix sur la deuxième quinzaine de juin** (13 et 20, ou 20 et 27).

Le gouvernement, prétextant la pandémie, est très tenté par un report en septembre, voire en 2022 ! afin de pouvoir profiter d'un effet « fin de pandémie » ou d'un pari « présidentielle gagnée ».

Nous savons les dégâts causés par le report des municipales et nous pensons que la démocratie n'est pas un « commerce secondaire » ! Bien organisé, un scrutin n'est pas plus dangereux qu'une visite au supermarché, et moins qu'un voyage en métro. Restera à protéger les scrutateurs et le bureau, qui sont les plus vulnérables. Les jeunes électeurs et élus pourraient être mobilisés !?

Pour ceux qui auraient aimé le vote par correspondance, nous y avons pensé. Sachez qu'il aurait fallu modifier les règles et espacer les deux tours de 15 jours, et que – chose curieuse pour nous gens de l'Est – beaucoup de nos collègues, parisiens, comme du Nord ou du Sud, nous ont rappelés que la tradition de la fraude électorale qui a amené à la suppression de ce type de scrutin n'est pas qu'un mythe !... Quant à l'utilisation du numérique, les choses semblent prématurées...

Le débat risque d'être rude avec le gouvernement.

MOBILITÉS :

MESURE D'ALERTE POUR L'ÉCHÉANCE DU 31 MARS !...

Les communes vont devoir, en lien avec leur EPCI, décider dans quelques semaines et de manière irréversible, **si elles se saisissent de la compétence « mobilités »** ou **si elles laissent les Régions en assumer la responsabilité**. Choix aisé pour les agglomérations qui assurent déjà les transports, plus complexe pour les territoires ruraux.

Pour vous forger une opinion, je vous livre ci-dessous mon mot d'alerte, la reproduction d'un article sur la Gazette des Communes où **je demande le report d'un an** et, **jointe** à mon envoi de ce bulletin, **une note détaillée sur les mécanismes éditée par l'AdCF** (Loi LOM – note d'avril 2020- 22 pages).

Le choix cornélien des mobilités

La loi mobilités de décembre 2019 répond à un besoin prégnant de notre époque et du désenclavement des territoires. Elle oblige cependant à un choix cornélien pour la ruralité, car elle n'a pas été assortie du volet financier attendu.

D'ici le 31 mars 2021, les EPCI devront avoir fait le choix de prendre cette compétence, faute de quoi elle sera exercée par les Régions, dont le périmètre et les moyens ont semblé plus adaptés à ce challenge.

Si pour les métropoles et les zones urbaines à forte densité, où c'est l'EPCI qui exerce déjà la plupart des mobilités, l'option mobilité coule de source, il en est autrement pour les territoires ruraux qui ne disposent pas localement de la ressource financière pour combler leur retard..

Cette option sera irréversible. Aussi les EPCI ruraux sont tentés par la liberté de gestion des mobilités sur leur territoire, craignant d'être délaissés par une Région lointaine.

Pour que le choix soit clair et équilibré, la loi aurait dû prévoir un volet financier de péréquation au profit de ces territoires, car la ressource essentielle - le versement transport prélevé via le biais des charges sur les entreprises locales - sera nettement insuffisante, et sera ressentie comme une perte de compétitivité par les entreprises nouvellement imposées, et ce sans contrepartie adaptée.

Aussi, face à cette lacune de la loi, j'ai alerté depuis plusieurs mois les élus afin qu'ils négocient préalablement avec la Région le cadre et le financement de cette mobilité, afin que des conventions soient prévues et préfigurent les incidences des choix. J'ai même demandé, en vain, au Gouvernement de reporter l'application de la loi d'un an.

La période COVID-19 n'a pas favorisé ce dialogue, initié notamment dans le sud au niveau du PETR du Pays de Langres, qui est assurément la bonne maille pour un choix local.

La Région était à la fois occupée par des compétences qui auraient dû relever de l'Etat (je veux nommer les masques et la vaccination), et n'était sans doute pas emballée par les mobilités, après avoir déshabillé un peu rapidement les Départements des transports scolaires.

Il reste que les élus locaux vont devoir faire, dans les semaines à venir, un choix délicat, sans connaître les modalités de reprise des compétences exercées par les Régions, et sans être assurés des financements dont elles bénéficiaient jusqu'alors pour celles qu'elles exerçaient déjà.

Les cabinets consultés ont sans doute présenté l'état existant des compétences exercées de manière agrégée, et proposé le « business plan » du projet envisagé au niveau du PETR, en comparant les charges et les ressources. Comment en sera financé le delta ?

Si la compétence est laissée à la Région, la question sera inversée et deviendra : quel service aurons-nous et de combien disposerons-nous pour mettre au pot de la Région pour améliorer ce service ?

Faut-il mettre la Région au défi d'assurer des mobilités à hauteur des besoins du territoire ou être contraint, demain, d'aller faire la manche pour exercer une compétence qu'on aura voulue et qui dépasse de loin nos capacités ?

En réalité, la loi demande aux élus « *d'acheter un lapin dans un sac* » !

Comme lors de la généralisation de l'intercommunalité, j'estime indigne de la part de la République de demander aux élus de procéder à un choix, alors qu'ils n'en maîtrisent ni les tenants, ni les aboutissants. Et pourtant, ils vont devoir décider !...

Charles Guéné, le 8 janvier 2021



Des sénateurs demandent un report d'un an de la prise de la compétence mobilité

Publié le 19/11/2020 • Par [Romain Gaspar](#) • dans : [actus experts technique](#), [France](#)

La présidente et le vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, Françoise Gatel et Charles Guené, ont envoyé une lettre ouverte au Premier ministre, à la ministre de la Cohésion des territoires et au ministre délégué des transports pour reporter d'un an l'échéance de la prise de compétence d'autorité organisatrice de transport (AOM) des communautés de communes.

Plus de 900 communautés de communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour décider de se saisir ou non de la compétence « mobilité », afin de doter tous les territoires d'une autorité organisatrice de la mobilité, au bon échelon local. Mais ce délai est jugé trop « court lorsque survient la COVID-19 et des élections locales à effets différés » par la présidente et le vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, Françoise Gatel et Charles Guené.

[Dans une lettre ouverte envoyée le 16 novembre 2020](#) à Jean Castex, Jacqueline Gourault, Jean-Baptiste Djebbari et Joël Giraud, la sénatrice UDI d'Ille et Vilaine et le sénateur LR de la Haute-Marne demandent le report d'un an des modalités de prise de la compétence « mobilités » prévue par la [Loi d'orientation des Mobilités](#) (LOM) du 24 décembre 2019.

« Une nécessité absolue »

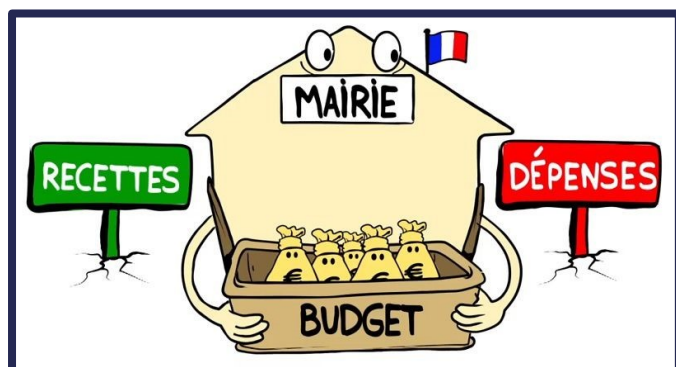
« Une année supplémentaire pour poursuivre la réflexion tant sur la volonté que les moyens techniques et financiers à faire, ce n'est pas un luxe ni une manœuvre dilatoire, c'est une nécessité absolue. Ne pas accéder à cette demande, c'est à nouveau, prendre le risque d'ouvrir des crises territoriales dans la ruralité, sur le sujet essentiel que deviendra la mobilité entre des EPCI qui auront pris des risques sans maîtriser les attendus, et des municipalités qui découvriront demain les enjeux d'un débat auquel elles n'ont pas eu accès... », alertent-ils dans leur courrier.

Pour rappel, la LOM demande aux communautés de communes de statuer sur une prise de compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1^{er} juillet 2021. Elles pourront s'en emparer, après cette échéance, en cas de fusion de communautés de communes ou de création d'un syndicat mixte. Si une intercommunalité décide de ne pas exercer sa compétence « mobilité », celle-ci reviendra automatiquement à la région.

Mais selon les auteurs de la lettre, « les EPCI concernés sont parmi les plus vulnérables et disposent d'une ingénierie réduite ». Or, avec une crise sanitaire qui perdure et un décalage des élections municipales, « le challenge est impossible » surtout que « le financement, qui ne peut être assuré par un système de péréquation, a gentiment été éludé sur ces territoires lors des travaux parlementaires », regrettent les sénateurs.

Si le gouvernement accédait à cette demande, ce ne serait pas la première fois que la date butoir fixée aux comcoms pour se décider sur leur compétence d'AOM serait décalée. L'article 9, de l'[ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020](#) paru au Journal Officiel, avait déjà décalé cette date au 31 mars 2021 à cause de l'épidémie de Covid-19.

Finances locales : état des lieux



Même si l'**exécution ne sera connue** avec précision qu'**en mars**, d'ores et déjà il apparaît que les collectivités (avec un bémol pour les départements !) auraient plutôt bien traversé la crise de la pandémie en 2020. **Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 0,4% quand les recettes ont augmenté de 1,3%.**

Cependant, ces chiffres masquent une **grande hétérogénéité** entre collectivités. Notamment, avec celles qui bénéficient de recettes tarifaires non

compensées par le « bouclier gouvernemental ».

Cette forte résilience doit être nuancée par la **chute relative de l'investissement** - ce qui justifie les efforts de l'Etat au niveau de la DSIL et du soutien thermique - et les **risques du deuxième choc attendu en 2021, voire 2022**, lorsque s'opérera l'ajustement économique et, par là-même, celui des dotations CVAE et CFE/CET...

Loi de finances pour 2021

En attendant l'analyse des dispositions concernant les collectivités que je vous livre habituellement en février, j'invite les plus impatients et les plus généralistes, à consulter le **dossier** que nous avons **réalisé à la Commission des Finances** avec notre nouveau Rapporteur Général, **Jean-François HUSSON**.

Ce document, agréable à la lecture, détaille les positions du Sénat sur tous les sujets en vous précisant les dispositions adoptées, au final, par l'Assemblée Nationale.

<https://www.charlesguene.fr/wp-content/uploads/2021/01/PLF2021.pdf>



PENSER À DEMAIN POUR REMONTER LA PENTE : LEÇON ÉLÉMENTAIRE D'ÉCONOMIE...

Sans doute êtes-vous quelques-uns à imaginer qu'**une dette se rembourse...** Ne riez pas, beaucoup de mes collègues - et non des moindres - pensent encore que 120% du PIB de dette ce n'est pas grave, car on ne remboursera pas !

Il n'en est rien. Parce que tout est relatif, notre dette étant plus importante que celle des autres, elle nous « plombe », et une dette fait toujours l'objet d'un remboursement, d'une manière ou d'une autre, et le cas échéant en ruinant son créancier...

Jacques de LAROSIERE, ex dirigeant du FMI et de la Banque de France, dans un petit ouvrage didactique et assez facile à lire : « **40 ans d'égarements économiques, quelques idées pour s'en sortir** » (sorti en janvier 2021, Editions Odile Jacob), nous explique les raisons de nos faiblesses et nous donne quelques remèdes.

Depuis 1980, de la retraite à 60 ans, aux 35 heures, au développement de notre fonction publique de manière inconsidérée au détriment de notre industrie, nous avons accumulé les erreurs.

Notre centralisme politique et administratif nous a placé dans une spirale de la dépense publique, nous mettant en décalage par rapport à nos voisins.

Dès la pandémie terminée, il nous faudra effectuer les réformes structurelles nécessaires pour refonder notre puissance. Nous avons des atouts, comme notre démographie, mais il nous faudra réformer notre organisation administrative et le financement de notre retraite en travaillant plus longtemps et en diversifiant son financement et, bien sûr, nous devons réindustrialiser notre pays, seul vecteur de création de richesse réelle.

La tâche sera d'autant plus ardue que d'autres ont déjà entamé le processus.

Je vous invite à lire cet ouvrage (21,90 €) si vous voulez comprendre la marche de l'histoire et ce qu'il nous en coûtera si, d'aventure, nous ne sommes pas capables de réaliser l'effort attendu...

Une lueur l'espoir : la cote de la « maison France » n'a jamais été aussi bonne (il n'y a qu'à regarder nos taux d'intérêts !). Ce qui signifie que nos créanciers pensent que nous allons nous mettre à réformer notre pays...

COVID - 19

Pandémie et vaccination

N'en déplaise au Président, je m'inscrirai comme énième procureur de la gestion de ce volet « vaccination ».

En mars, j'avais dénoncé non pas le manque de masques qui étaient imputable à plusieurs gouvernements, mais la stratégie de communication mise en place pour pallier cette carence, qui laissait à penser que ceux-ci étaient inutiles. On a su, par la suite, combien ils étaient nécessaires...

L'opération vaccinale a mis en évidence le même défaut, tendant à faire croire que des modes opératoires fastidieux ainsi que des protocoles d'acceptation complexes étaient nécessaires, et cela pour « masquer » à nouveau une pénurie de livraison incompatible avec un calendrier plus opérationnel.

Le Président lui-même a dû mettre fin à cette mascarade, qui a fait perdre au gouvernement le crédit d'une bonne gestion du ralentissement de la pandémie.

Il eut été si facile et plus sain d'avouer que le timing d'arrivée du médicament avait été sous-estimé et que nous avions peut-être misé un peu trop sur SANOFI...

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur les choix opérés par les ARS pour les inscriptions, auxquels j'aurais préféré une intervention directe d'un appel réalisé par la CPAM à partir des numéros d'immatriculation SS. Elle était plus à même de gérer la première injection puis les rappels. Sans doute eut-il été judicieux de choisir un général d'armée pour la logistique, comme pour la cathédrale Notre Dame...

On est allé jusqu'à incriminer des collectivités dont la compétence ne se limitait qu'à la mise à disposition de locaux équipés, mais qu'on a laissé sans instructions à raison du brusque changement de stratégie !

On peut, cependant, se réjouir que les préfets aient su contenir ce qui aurait pu dériver en une délirante pagaille, grâce à leur professionnalisme remarqué. Il faudra s'en souvenir dans la réorganisation de l'Etat.

Ce nouvel épisode, dont on peut espérer qu'à terme notre Pays saura tirer son épingle du jeu, a démontré une fois de plus qu'il faut cesser de prendre nos concitoyens pour des billes, et les traiter en adultes. La dissimulation ne fait qu'ajouter au désordre...

Leçons d'une pandémie

La COVID-19 a eu un rôle d'accélérateur de nos maux nationaux. J'ai souhaité vous transmettre une petite analyse de certains phénomènes qui ont pris de l'ampleur et appellent un sursaut.

La place prise par le **Président de la République** dans le fonctionnement institutionnel interroge, l'absence de réactivité de l'**organisation administrative et locale** de notre Pays appelle une remise en cause, et le **rôle du politique** doit être reconsidéré face aux réseaux sociaux.

De tout cela, dépendra notre **capacité à nous réformer pour retrouver notre place dans le concert des nations.**

Je vous invite à me lire, à l'occasion d'un couvre-feu ou d'un mauvais programme TV...

Leçons d'une pandémie, ou vers une (r)évolution institutionnelle et politique

La pandémie vient de mettre en exergue ce « **mal français** » qui apparaît désormais au grand jour, et on peut espérer que cette identification nous soit salutaire pour qu'une thérapie adaptée s'ébauche enfin.

La France est en passe d'être terrassée par un triptyque mortifère, dont la tête est constituée d'une **hypertrophie de l'exécutif présidentiel** ; le corps étant la prolongation d'un **jacobinisme hégémonique** et dont le reste, j'entends la queue et les membres, seraient constitués du Parlement et du peuple, englués dans le **refus d'admettre notre décrochage et la nécessité de se réinvestir dans les réformes exigées.**

Cela fait beaucoup, me direz-vous alors, et comment faut-il agir pour reprendre ses marques et redevenir cette nation conquérante qui, jusqu'à il y a moins d'un siècle, était encore à son apogée ou, à tout le moins, lui conserver son rang parmi l'élite de la planète ?

La première correction qui s'impose consiste à revenir aux fondamentaux institutionnels que nous a donné le Général de Gaulle, et ainsi se réapproprier le titre II de la Constitution, conférant le **rôle d'arbitre au Président, qui doit « présider »** notre République.

Pour ce faire, il convient sans doute de mettre fin à la concomitance des élections législatives avec celle du Président, et un terme à cette course ridicule à l'évènementiel. Bref, laisser le Gouvernement gouverner et le Parlement tenir son rôle, et ce, même si ce dernier s'en tient à la partie congrue à laquelle l'ont assigné nos Institutions.

Cette remise de l'église au milieu du village n'a rien de symbolique. Elle est essentielle. Car, dès lors que chacun jouera son rôle et exercera ses fonctions, l'attention nationale et l'ire populaire cesseront d'être focalisées sur une seule et même personne, le Président, qui assurément n'a rien à tirer ni à attendre de ce délirant tropisme, même s'il satisfait un penchant bonapartiste bien français et tout autant les foucades médiatiques.

En effet, personne ne peut rester sous les feux de la rampe en permanence, sauf à se brûler à coup sûr les ailes, l'espace d'un battement de fatigue, trop lentement esquissé.

Comment, d'ailleurs, vouloir imposer aux autres corps de la société le respect de la spécialité des compétences, lorsque vous vous mêlez de tout, au mépris des règles ?

La France n'a pas choisi le régime présidentiel, mais elle a voulu emprunter le chemin du parlementarisme rationalisé, qui correspond mieux à ses travers. Il faut en prendre la mesure. La V^o République a l'immense avantage d'avoir donné au pays la faculté d'une seconde respiration, avec le mécanisme d'un fusible qui est le Premier Ministre. Pourquoi s'en priver ?

Cette faculté ne signifie pas nécessairement l'acceptation d'une cohabitation interne à l'exécutif. Le Président peut être amené à quelque ajustement durant son mandat, lorsque la marge le permet, mais le Général avoue lui-même qu'il n'envisage pas d'appeler François MITTERAND comme Premier Ministre (!)... Il est des cas où le Président doit savoir se démettre. Une telle conception de la règle permet, à cet égard, un mandat de sept ans. Le mandat jusqu'à son échéance n'étant pas une obligation ni une fin en soi...

Il serait sans doute difficile et contre-productif d'envisager un retour total à cette lecture, mais je crois sincèrement que si l'on avait maintenu une telle approche, nous n'aurions pas connu les affres de l'épisode des gilets jaunes et, surtout, sa répétition... Il est, à mon sens, urgent de restaurer la fonction présidentielle, qui doit rester au-dessus de la mêlée et prendre de l'altitude, ce qui ne signifie pas pour autant perdre le contact avec le terrain. La proximité n'étant pas l'hyper présence. Nous disposons d'une certaine latitude à cet égard, que nous devrions réinvestir...

Le second mal français résulte de notre jacobinisme exacerbé qui se double corrélativement d'une **incapacité à déconcentrer l'Etat** au plus près du terrain, et à **décentraliser l'action publique** dans le principe de la subsidiarité.

Rarement, comme lors de cette pandémie, la démonstration en a été faite, tant pour la difficulté de l'Etat à transmettre ses directives, qu'en creux dans la réussite patente du couple Préfet- Maire qui, dans une valse de « l'en-même-temps », a mis à jour tous les défauts de fonctionnement de notre Administration.

Sur ce point, nous entrons dans une période bénie avec la loi « 3D » (ou « 4D » !) qui se propose de faire de la France le pays moderne où l'appelle le XXI^e siècle. La fenêtre de tir est grande ouverte, les craintes que la montagne accouche d'une souris le sont tout autant !

En effet, lorsque l'on sait que ce texte ne comportera pas de volet fiscal et financier, et les réticences du Gouvernement à afficher les véritables problématiques, on peut s'attendre à une nouvelle opération cosmétique. Si, d'aventure, nous pouvions convaincre le Gouvernement de l'importance essentielle de ce texte, il nous resterait cependant deux écueils à éviter ou à aplanir :

Le premier réside dans la voie étroite dont nous disposons entre notre attachement viscéral au jacobinisme et à son hydre pyramidale, et le refus dogmatique du fédéralisme dont nous ne voulons pas des conséquences institutionnelles, à tort ou à raison.

Le second, plus insidieux et inhérent aux turpitudes d'une longue lignée de baronnats locaux, tient dans le refus du principe de spécialité et de notre attachement sans borne à la clause de compétence générale. Disons-le « tout de go » - et la gestion de la pandémie nous en est témoin - cette conception est un obstacle naturel à une déconcentration et aux décentralisations réussies. Ne pas retenir le fédéralisme ne saurait nous autoriser à continuer à gérer dans une joyeuse pagaille à la fois les compétences régaliennes et les compétences décentralisées. Nous ne pourrions accepter que quelques exceptions et le maintien d'un chef de filat rigoureux, même si j'entends déjà des voix s'élever (!).

Enfin, et si à travers ce deuxième développement je crie haut et fort que les collectivités locales sont l'avenir de notre pays, il importe de préciser avec la même prégnance, qu'elles ne sauraient remplir cette mission sans une libre administration qui doit nécessairement s'exprimer dans un pendant financier et fiscal.

A cet égard, tout en vous renvoyant à d'autres développements que j'ai déjà commis ailleurs, il faut admettre une fois pour toutes que si l'autonomie fiscale est révolue au moins pour quelques lustres, la substitution des parts d'impôts nationaux impose au plus tôt **la mise en place d'une nouvelle gouvernance financière, associant l'Etat aux Collectivités** et au Parlement, simultanément, avec une **réforme des finances locales d'ampleur**. Sinon, la réforme « 3D » constituera un acte manqué car privée de sa substance même.

Enfin, la tête et le corps étant soignés, nous appartiendra-t-il d'évoquer **le Parlement** dont les rapports avec l'exécutif sont une articulation essentielle de la Constitution (titre V) et, bien sûr, **le peuple** - ou plus justement aujourd'hui le citoyen - qui n'est rien de moins que... la souveraineté nationale (titre I) et dont on a tendance à s'affranchir, parfois, au nom de l'Etat de droit.

Le peuple souverain auquel les institutions de 58 font référence a beaucoup changé. Le Général a assez bien « réussi son coup », car les partis ont très largement périclité au profit des réseaux sociaux, avec bien sûr une part de populisme qu'on peut redouter mais qui est bien là, avec son lot de repentance, de *woke*, de *me too* et de création de comités Théodule, de destruction des élites et, aussi, avec toute cette cohorte de nouveaux sachants, où Madame Michu règne désormais en maître...

Je ne sais pas si nous avons vraiment gagné au change. Reste que j'affirmerais bien, comme Hubert VEDRINE, entre autres, qu'il serait temps que, ce faisant, cette nouvelle intelligentsia admette « en même temps » que **notre pays a sérieusement « décroché » et qu'il importe de prendre la mesure de notre statut de « moyenne puissance » pour s'investir résolument dans le challenge de sa réforme, de sa nécessaire compétitivité comme de la reconstitution de son pacte social.**

Disons-le aussi, cette démarche vers une convalescence prospective ne s'effectuera **pas sans les politiques** qui devront changer de braquet pour passer du suivisme passif et intéressé à une nouvelle conquête courageuse de l'opinion, et cela en bravant **les médias** qui ont aussi leur chemin de Canossa et leur rôle à prendre pour que nous fassions tous nation.

Et le Parlement dans tout cela ? il est vrai que nous devons, à cet égard, sortir de notre conception III^e et IV^e République d'une démocratie parlementaire idyllique pour, enfin, accéder au parlementarisme rationalisé voulu par le Général.

La fonction du parlementaire consiste, depuis plus d'un demi-siècle, à contrôler le Gouvernement et, pour partie, à légiférer. Il n'est plus de mise que les Assemblées prennent l'initiative de la direction du pays. Le pacte présidentiel porte désormais ce poids au travers un programme validé par le suffrage universel. Le Parlement peut en ajuster la trajectoire au gré du temps, mais il est important qu'il utilise cet espace de contrôle et d'amélioration de la loi. Il doit également et surtout occuper « **ce forum** » **que lui offre l'hémicycle pour faire vivre le débat politique**, qui doit être le conducteur de l'opinion et sans doute n'occupons nous pas suffisamment cette place.

Plus que jamais, nos Assemblées doivent **être le creuset d'un renouveau démocratique qui se démarque du système des réseaux, du landerneau médiatique et du pilotage par sondage.**

Actuellement, **seul le Sénat joue sa partition** sous la férule de Gérard LARCHER, qui tient la dragée haute aux excès de l'exécutif présidentiel.

Nous devons, à cet égard, plus encore incliner cette résilience **vers un débat de fond** pour convaincre et conduire nos concitoyens, et les amener - au-delà du combat politique - à ce **Risorgimento national des idées et la restauration de notre compétitivité et de notre place dans le concert des Nations.**

C'est à travers **cette triple action rénovatrice** que passe **le salut de la France** : ramener le **pouvoir présidentiel à sa juste mesure, redistribuer le pouvoir de proximité** en particulier **auprès des collectivités locales, et convaincre nos compatriotes des défis du moment au lieu de suivre des leaders d'opinions improvisés.**

Cette exigence est d'autant plus forte qu'un Président, aussi omniprésent soit-il et privé du concours actif des collectivités territoriales et d'un Parlement fort, doit nécessairement s'appuyer sur un **groupe d'experts restreint et sans légitimité** et qui, à un moment ou à un autre, a propension au dérapage, ce qui constitue la **négarion de toute démocratie véritable.**

C'est là le challenge de la génération politique des années qui viennent.

Charles Guené, le 8 janvier 2021

**Permanence de Charles Guené
3 boulevard Barotte 52000 CHAUMONT**

03.25.31.90.50 / charlesguene@wanadoo.fr

Blog : www.charlesguene.fr
